

Séance du mercredi 03 mars 2021

Date de la convocation: 24/02/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 10
Votants : 10
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

Représentés :

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Pascal FLURIN

2021_013 - Objet : REALISATION ET MISE EN PLACE D'UN ABRI PASTORAL HELIPORTABLE

Monsieur le président expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants : Abri mobile héliportable secteur Arratille / Marcadau dont les devis s'élèvent à la somme de 23 081,50 € H.T..

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet abris pastoraux 2021 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 80 %, soit **18 465,20 € H.T.**, avec un autofinancement restant à la charge de la Commission Syndicale de : **4 616,30 € H.T.**

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **de solliciter** le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAA et FNADT), du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- **de s'engager** à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- **de mandater** Monsieur le président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents publics, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20 ____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20 ____
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_013-DE
